

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA MOSELLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 18 décembre 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	7

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle
IMMER Alain	WALLERICH Alain
GUINDT Philippe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à GAILLOT Philippe
THILL Céline	donne procuration à OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte	donne procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
-------------	----------------	-------------------

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 798 Modification du loyer du logement communal au 64B rue de l'église

Vu la délibération n° 2023 - 749 en date du 13/10/2023, fixant le loyer du logement au 64B rue de l'église à 723,59€ pour les locataires externes à la commune et 694,64€ pour les locataires issues de la commune ;

Vu qu'une erreur a été constatée sur le bail de la nouvelle locataire du 64B rue de l'église au niveau de la superficie du logement. En effet, c'est la surface de l'ancien bail a été conservée (62,89 m2) et elle s'avère être inexacte en regard de l'attestation de surface émise par la société Easy Diag Lor, établie le 09/08/2023, qui elle, fixe la surface à 57,46 (loi carrez) + 7,40 (hors loi carrez), soit une surface totale au sol de 64,46 m2.

Monsieur le Maire propose de réajuster le montant du loyer au niveau de celui du logement du 64D rue de l'église. Le 64D a pour surface au sol totale 72,46m2 et un loyer mensuel de 757,18€, soit 10,45€ du mètre carré. Le nouveau loyer de base serait de 673,61€ et en y incluant la plus-value de 2% pour l'accès direct jardiné, ce qui ramènerait le loyer à 687,08€ pour les locataires externes à la commune et 659,60€ pour les locataires issus de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs, **décide** :

- De modifier le montant du loyer du 64B rue de l'église qui sera fixé à 687,08€ pour les locataires externes à la commune et 659,60€ pour les locataires issus de la commune.
- D'accorder la régularisation des loyers déjà réglés par la nouvelle locataire, depuis le 08/11/2023, soit 36,51€ mensuel à déduire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 décembre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/12/2023

Le Maire

